

***Amoris laetitia*, La joie de l'amour qui est vécue dans les familles est aussi la joie de l'Eglise (IV)**



Après un parcours biblique sur le mariage et la famille, et une synthèse des réponses aux deux questionnaires envoyés pour préparer les deux synodes romains sur la famille, le Pape François présente les appuis d'une théologie du sacrement du mariage et il expose le rôle des familles dans le don et la protection de la vie.

Chapitre III : Le regard posé sur Jésus : la vocation de la famille (n° 58 à 88)

Face aux familles et au milieu d'elles, doit toujours et encore résonner la première annonce, qui constitue ce qui est plus beau, plus grand, plus attirant et en même temps plus nécessaire et qui doit être au centre de l'activité évangélisatrice (n° 58).

Notre enseignement sur le mariage et la famille ne peut cesser de s'inspirer et de se transfigurer à la lumière de ce message d'amour et de tendresse, pour ne pas devenir pure défense d'une doctrine froide et sans vie (n° 59).

Ce bref chapitre recueille une synthèse de l'enseignement de l'Eglise sur le mariage et la famille (n° 60).

Jésus reprend et conduit à sa plénitude le projet divin (n° 61 à 66)

Face à ceux qui interdisaient le mariage, le Nouveau Testament enseigne que tout ce que Dieu a créé est bon et aucun aliment n'est à proscrire. Le mariage est un don du Seigneur. En même temps, un accent fort est mis sur la protection de ce don divin. Ce don de Dieu inclut la sexualité (n° 61).

Les Pères synodaux ont rappelé que Jésus, se référant au dessein initial sur le couple humain, réaffirme l'union indissoluble entre l'homme et la femme, tout en disant qu'en raison de votre dureté de cœur, Moïse vous a permis de répudier vos femmes ; mais dès l'origine il n'en fut pas ainsi. L'indissolubilité du mariage ne doit pas avant tout être comprise comme un joug imposé aux hommes, mais bien plutôt comme un don fait aux personnes unies par le mariage (n° 62).

► Notre évêque nous parle

Jésus, qui a réconcilié toutes choses en lui, a ramené le mariage et la famille à leur forme originelle. La famille et le mariage ont été rachetés par le Christ, restaurés à l'image de la Très Sainte Trinité, mystère d'où jaillit tout amour véritable. L'alliance sponsale, inaugurée dans la création et révélée dans l'histoire du salut, reçoit la pleine révélation de sa signification dans le Christ et son Eglise (n° 63).

L'exemple de Jésus est un paradigme pour l'Eglise. Le Fils de Dieu est venu dans le monde au sein d'une famille. Il a inauguré sa vie publique sous le signe de Cana, accompli lors d'un banquet de noces. Il a partagé des moments quotidiens d'amitié avec la famille de Lazare et de ses sœurs et avec la famille de Pierre. Il a écouté les pleurs des parents pour leurs enfants, leur rendant la vie et manifestant ainsi la véritable signification de la miséricorde, qui implique la restauration de l'Alliance. Ceci ressort clairement des rencontres avec la samaritaine et avec la femme adultère, chez qui la perception du péché se réveille face à l'amour gratuit de Jésus (n° 64).

L'incarnation du Verbe dans une famille humaine, à Nazareth, touche par sa nouveauté l'histoire du monde. C'est le mystère, qui a tant fasciné François d'Assise, Thérèse de l'Enfant-Jésus et Charles de Foucauld (n° 65).

L'alliance d'amour et de fidélité, dont vit la Sainte Famille de Nazareth, illumine le principe qui donne forme à toute famille et la rend capable de mieux affronter les vicissitudes de la vie et de l'histoire. Sur cette base, toute famille, malgré sa faiblesse, peut devenir une lumière dans l'obscurité du monde (n° 66).

La famille dans les documents de l'Eglise (n° 67 à 70)

Le Concile Vatican II, dans la Constitution pastorale *Gaudium et spes*, parle de la promotion de la dignité du mariage et de la famille. Le mariage est une communauté de vie et d'amour. Le véritable amour conjugal implique le don réciproque de soi, inclut et intègre la dimension sexuelle et l'affectivité, en correspondant au dessein divin. Vatican II souligne l'enracinement des époux dans le Christ : le Christ Seigneur vient à la rencontre des époux chrétiens dans le sacrement du mariage et il demeure avec eux. Dans l'incarnation, il assume l'amour humain, le purifie, le conduit à sa plénitude et donne aux époux, avec son Esprit, la capacité de le vivre en imprégnant toute leur vie de foi, d'espérance et de charité. De la sorte, les époux sont comme consacrés et, par une grâce spécifique, ils édifient le Corps du Christ et constituent une Eglise domestique (n° 67).

► Notre évêque nous parle

Le Pape Paul VI a approfondi la doctrine sur le mariage et la famille dans l'encyclique *Humanae vitae*. Il met en lumière le lien intrinsèque entre l'amour conjugal et l'engendrement de la vie. Dans son Exhortation apostolique *Evangelii nuntiandi*, il met en évidence le rapport entre la famille et l'Eglise (n° 68).

Le Pape Jean-Paul II a consacré à la famille une attention particulière à travers ses catéchèses sur l'amour humain, sa Lettre aux familles *Gratissimam sane* et l'Exhortation apostolique *Familiaris consortio*. Jean-Paul II qualifie la famille de voie de l'Eglise ; il a offert une vision d'ensemble sur la vocation à l'amour de l'homme et de la femme ; il a proposé les lignes fondamentales d'une pastorale de la famille et de la présence de la famille dans la société. En particulier, s'agissant de la charité conjugale, il décrit la façon dont les époux, dans leur amour mutuel, reçoivent le don de l'Esprit du Christ et vivent leur appel à la sainteté (n° 69).

Benoît XVI a repris le thème de la vérité et de l'amour entre homme et femme dans l'encyclique *Deus caritas est* : le mariage fondé sur un amour exclusif et définitif devient l'icône de la relation de Dieu avec son peuple et réciproquement ; la façon dont Dieu aime devient la mesure de l'amour humain. Dans l'encyclique *Caritas in veritate*, il met en évidence l'importance de l'amour comme principe de vie dans la société, lieu où s'apprend l'expérience du bien commun (n° 70).

Le sacrement de mariage (n° 71 à 75)

Jésus, qui a réconcilié toutes choses en lui et qui a racheté l'homme du péché, n'a pas seulement ramené le mariage et la famille à leur forme originelle, mais il a aussi élevé le mariage au rang de signe sacramentel de son amour pour l'Eglise. Par l'Eglise, le mariage et la famille reçoivent du Christ la grâce de l'Esprit Saint, pour témoigner de l'Evangile de l'amour de Dieu (n° 71).

Le sacrement de mariage est un don pour la sanctification et le salut des époux, car s'appartenant l'un à l'autre, ils représentent réellement, par le signe sacramentel, le rapport du Christ à son Eglise. Les époux sont donc pour l'Eglise le rappel permanent de ce qui est advenu sur la croix. Ils sont l'un pour l'autre et pour leurs enfants des témoins du salut dont le sacrement les rend participants. Le mariage est une vocation, en tant qu'il constitue une réponse à l'appel spécifique à vivre l'amour conjugal comme signe de l'amour entre le Christ et l'Eglise. Par conséquent, la décision de se marier et de fonder une famille doit être le fruit d'un discernement vocationnel (n° 72).

► Notre évêque nous parle

Le don réciproque constitutif du mariage sacramentel est enraciné dans la grâce du baptême qui établit l'alliance fondamentale de chaque personne avec le Christ dans l'Eglise. Dans l'accueil réciproque et avec la grâce du Christ, les futurs époux se promettent un don total, une fidélité et une ouverture à la vie, ils reconnaissent comme éléments constitutifs du mariage les dons que Dieu leur offre, en prenant au sérieux leur engagement réciproque, en son nom et devant l'Eglise (n° 73).

L'union sexuelle, vécue de manière humaine et sanctifiée par le sacrement, est en retour un chemin de croissance dans la vie de grâce pour les époux. C'est le mystère nuptial (n° 74).

Selon la tradition latine de l'Eglise, dans le sacrement de mariage les ministres sont l'homme et la femme qui se marient. Ceux-ci, en manifestant leur consentement et en l'exprimant par le don de leur corps, reçoivent un grand don. Leur consentement et l'union de leurs corps sont les instruments de l'action divine qui fait d'eux une seule chair (n° 75).

Semences du Verbe et situations imparfaites (n° 76 à 79)

L'Evangile de la famille nourrit également ces germes qui attendent encore de mûrir et doit prendre soin des arbres qui sont desséchés et qui ont besoin de ne pas être négligés, en sorte que, partageant le don du Christ dans le sacrement, ils soient patiemment conduits plus loin, jusqu'à une conscience plus riche et une intégration plus pleine de ce mystère dans leur vie (n° 76).

Les Pères synodaux ont parlé du mariage naturel, qui se comprend pleinement à la lumière de son accomplissement sacramentel. De plus, il apparaît particulièrement opportun de comprendre dans une optique christocentrique le bien des époux, qui inclut l'unité, l'ouverture à la vie, la fidélité et l'indissolubilité, ainsi que dans le mariage chrétien également l'aide mutuelle sur le chemin vers une amitié plus pleine avec le Seigneur. Le discernement de la présence des semences du Verbe dans les autres cultures peut être appliqué aussi à la réalité conjugale et familiale. Outre le véritable mariage naturel, il existe des éléments positifs présents dans les formes matrimoniales d'autres traditions religieuses, même si les ombres ne manquent pas non plus (n° 77).

Le regard du Christ, dont la lumière éclaire tout homme, inspire la pastorale de l'Eglise à l'égard des fidèles qui vivent en concubinage ou qui ont simplement contracté un mariage civil ou encore qui sont des divorcés remariés (n° 78).

Face aux situations difficiles et aux familles blessées, il faut toujours rappeler un principe général : les pasteurs doivent savoir que, par amour de la vérité, ils ont l'obligation de bien discerner les diverses situations. Le degré de responsabilité n'est pas le même dans tous les cas et il peut exister des facteurs qui limitent la capacité de décision. C'est pourquoi, tout en exprimant clairement la doctrine, il faut éviter des jugements qui ne tiennent pas compte de la complexité des diverses situations ; il est également nécessaire d'être attentif à la façon dont les personnes vivent et souffrent à cause de leur condition (n° 79).

La transmission de la vie et l'éducation des enfants (n° 80 à 85)

L'union dans le mariage est ordonnée à la procréation par sa nature même. En arrivant, l'enfant ne vient pas de l'extérieur s'ajouter à l'amour mutuel des époux ; il surgit au cœur même de ce don mutuel, dont il est un fruit et un accomplissement. Il ne survient pas comme la fin d'un processus, mais plutôt il est présent dès le début de l'amour comme une caractéristique essentielle qui ne peut être niée sans mutiler l'amour même. Aucun acte génital des époux ne peut nier ce sens, même si pour diverses raisons il ne peut pas toujours de fait engendrer une nouvelle vie (n° 80).

L'enfant demande à naître de cet amour, et non de n'importe quelle manière, puisqu'il n'est pas un dû, mais un don, qui est le fruit de l'acte spécifique de l'amour conjugal de ses parents. Selon l'ordre de la création, l'amour conjugal entre un homme et une femme et la transmission de la vie sont ordonnés l'un à l'autre (n° 81).

Les Pères synodaux ont souligné qu'il n'est pas difficile de constater la diffusion d'une mentalité qui réduit l'engendrement de la vie à une variable du projet individuel ou de couple. Il faut redécouvrir le message de l'encyclique *Humane vitae* de Paul VI, qui souligne le besoin de respecter la dignité de la personne dans l'évaluation morale des méthodes de régulation des naissances (n° 82).

Dans ce contexte, écrit le Pape François, je ne peux pas m'empêcher de dire que, si la famille est le sanctuaire de la vie, le lieu où la vie est engendrée et protégée, le fait qu'elle devient le lieu où la vie est niée et détruite constitue une contradiction déchirante. La valeur d'une vie humaine est si grande, et le droit à la vie de l'enfant innocent qui grandit dans le sein maternel est si inaliénable qu'on ne peut d'aucune manière envisager comme un droit sur son propre corps la possibilité de prendre des décisions concernant cette vie qui est une fin en elle-même et qui ne peut jamais être l'objet de domination de la part d'un autre être humain (n° 83).

► Notre évêque nous parle

Les Pères ont voulu insister sur le fait que l'un des défis fondamentaux auquel doivent faire face les familles d'aujourd'hui est à coup sûr celui de l'éducation, rendue plus exigeante et complexe en raison de la situation culturelle actuelle et de la grande influence des médias. L'éducation intégrale des enfants est à la fois un grave devoir et un droit primordial des parents. Cela ne constitue pas seulement une charge ou un poids, mais c'est aussi un droit essentiel et irremplaçable qu'ils sont appelés à défendre et dont personne ne devrait prétendre les priver. L'Etat offre un service éducatif de manière subsidiaire, en accompagnant la responsabilité que les parents ne sauraient déléguer ; ils ont le droit de pouvoir choisir librement le genre d'éducation – accessible et de qualité – qu'ils veulent donner à leurs enfants selon leurs convictions (n° 84).

L'Eglise est appelée à collaborer, par une action pastorale adéquate, afin que les parents eux-mêmes puissent accomplir leur mission éducative (n° 85).

La famille et l'Eglise (n° 86 à 88)

C'est avec une joie intime et une profonde consolation que l'Eglise regarde les familles qui demeurent fidèles aux enseignements de l'Evangile, en les remerciant et en les encourageant pour le témoignage qu'elles offrent (n° 86).

L'Eglise est une famille de familles, constamment enrichie par la vie de toutes les Eglises domestiques. Par conséquent, en vertu du sacrement du mariage, chaque famille devient à tous les effets un bien pour l'Eglise. Dans cette perspective, ce sera certainement un don précieux, pour l'Eglise d'aujourd'hui, de considérer également la réciprocité entre famille et Eglise : l'Eglise est un bien pour la famille, la famille est un bien pour l'Eglise. Il revient non seulement à la cellule familiale, mais à la communauté chrétienne tout entière de veiller au don sacramentel du Seigneur (n° 87).

L'amour vécu dans les familles est une force constante pour la vie de l'Eglise (n° 88).

► Notre évêque nous parle

A l'approche des fêtes de la Nativité du Seigneur, écoutons ce que le Pape François écrit au n° 65 de son Exhortation apostolique :

Nous avons besoin de plonger dans le mystère de la naissance de Jésus, dans le oui de Marie à l'annonce de l'ange, lorsque la Parole a été conçue dans son sein ; également dans le oui de Joseph, qui a donné à Jésus son nom et a pris en charge Marie ; dans la fête des bergers près de la crèche ; dans l'adoration des Mages ; dans la fuite en Egypte, à travers laquelle Jésus participe à la douleur de son peuple exilé, persécuté et humilié ; dans l'attente religieuse de Zacharie et dans la joie qui accompagne la naissance de Jean le Baptiste ; dans la promesse accomplie pour Siméon et Anne au temple ; dans l'admiration des docteurs écoutant la sagesse de Jésus adolescent. Et ensuite, pénétrer les trente longues années où Jésus gagnait son pain en travaillant de ses mains, en murmurant la prière et la tradition croyante de son peuple et en étant éduqué dans la foi de ses parents, jusqu'à la faire fructifier dans le mystère du Royaume. C'est cela le mystère de la Nativité et le secret de Nazareth, plein de parfum familial !

Bon temps liturgique de l'Avent !

Belles fêtes de la Nativité du Seigneur !

N'oublions de manifester notre solidarité avec les personnes fragilisées, les pauvres qui vivent dans nos communautés, notre société. La veuve, l'orphelin et l'immigré sont présents à toutes les pages de la Bible. N'hésitons pas à partager en participant à l'action Vivre Ensemble.

+ Guy,
Evêque de Tournai